

CONFORMITÉ, CONTRÔLE INTERNE ET RÈGLEMENTATION 2016

Jean-Luc MASSELIN
Neuflize OBC (ABN AMRO)

Dominique GODIN
Bank Audi France

Jean-Marc Guiteau
BNP Paribas Securities
Services

André JACQUEMET
Global BPA

Chandara OK
Expert en risques

- Comment s'assurer de la mise en œuvre effective des programmes de conformité ?
- 1 an après, retour sur l'évolution des obligations en matière de contrôle interne bancaire : Constat du passage du règlement 97/02 à l'arrêté du 3 novembre 2014
- Quelle mise en œuvre du recensement des risques de conformité potentiels ?
- Piloter le contrôle interne : Quels indicateurs ?
- Quelle mise en place d'un dispositif de contrôle interne dans une banque de taille moyenne ?
- Comment accompagner au changement et former le personnel ?

néficiaire d'une réduction de
200 euros
pour toute inscription
avant le
22 janvier 2016

institute@arrow-group.eu

+33 1 80 05 65 41

www.arrow-institute.eu

agenda

08:30 accueil des participants

09:00 **1 an après, retour sur l'évolution des obligations en matière de contrôle interne bancaire : Constat du passage du règlement 97/02 à l'arrêté du 3 novembre 2014**

Chandara Ok, Expert en risque et réglementation bancaire

- Le renforcement du dispositif de gouvernance
- La mise en place de comités spécialisés
- La fonction de gestion des risques
- Les nouveaux risques devant être couverts par la fonction gestion de risque

10:00 **Quelles (nouvelles) orientations dans la lutte contre la fraude fiscale : quelle convergences des moyens entre acteurs d'un même établissement financier ?**

André JACQUEMET, Associé – Global BPA, Membre du Grasco (Groupe de Recherches Actions Sur La Criminalité Organisée)

- L'éternelle question de la connaissance du client (KYC)
- Restera-t-il encore un secret bancaire en Europe ?
- KYC, PPE, FATCA-CRS : y-a-t-il vraiment une convergence ?

11:00 pause-café

11:30 **Quelle mise en place d'un dispositif de contrôle permanent dans une banque à taille humaine ?**

Dominique GODIN, Directeur de l'Audit et du Contrôle – Banque Audit France

- Quelle organisation adopter pour optimiser le dispositif ?
- Dispositif de Contrôle Permanent : Surveillance, Contrôle et Pilotage
- Dispositif de Contrôle Périodique : Jouer les synergies !
- Gouvernance des risques : Une implication forte des acteurs

12:30 déjeuner

14:00 **Traitement des alertes : De l'outil à la déclaration de soupçon**

Orateur à confirmer

- Gestion des alertes : problématiques opérationnelles pour la conformité
- Comment s'organiser ?
- Pas d'alertes = pas de problèmes ?

15:00 **Piloter le contrôle interne : Quels indicateurs ?**

Jean-Luc MASSELIN, Directeur du Contrôle Interne – Banque Neuflyze OBC (groupe ABN AMRO)

- Place des indicateurs dans la mission du contrôle interne
- Indicateurs d'activité, de risque et de performance
- Exploitation des indicateurs

16:00 pause-café

16:30 **Retour d'expérience sur le pilotage d'une fonction conformité**

Jean-Marc Guiteau, Global Head of Compliance, Permanent Control and Operational Risk – Comex member – BNP Paribas Securities Services

- Organisation du département Risques, Conformité et Contrôle Permanent
- Pourquoi vouloir une communauté ?
- Comment l'animer ?

17:30 fin du séminaire

pourquoi participer ?

La conformité est devenue un sujet clé pour les acteurs de l'Industrie Financière !

Le poids que représentent les obligations de conformité peut-être interprété en termes de coût : coût de la veille réglementaire, coût de l'organisation à mettre en place (pour se mettre en conformité, pour former, pour contrôler), coût lié aux sanctions

Mais la conformité peut également être perçue comme étant une source d'opportunité pour l'entreprise : choix stratégiques, remise en cause organisationnelle (revue des processus), élévation du niveau de culture de la compliance, avantage concurrentiels durables, image auprès du public

C'est à se demander dans quelle mesure la conformité peut devenir un facteur de performance !

Alors, contrainte absolue ou source d'opportunité pour les institutions financières ?

Durant cette journée, à travers une alternance d'exposés et de débats sur des thèmes définis en étroite collaboration avec les intervenants, Arrow Institute vous propose d'aborder les thèmes suivants :

- Les impacts de la régulation financière sur la place européenne
- La mise en œuvre du recensement des risques de conformité potentiels
- La prise en compte des risques croissants de non-conformité
- La maîtrise de la non-conformité résiduelle
- L'évolution des outils de la conformité (évaluation, reporting)
- L'accompagnement au changement et la formation du personnel
- La Conformité et la Gouvernance
- La Convergence entre LAB et lutte anti-fraude
- La responsabilité pénale des entreprises et de leurs collaborateurs

L'objectif de ce séminaire est de cristalliser les avancées sur les méthodes, outils et organisation de la conformité sous forme de retours d'expérience sur des cas concrets dans l'Industrie Financière.

public concerné

Au sein de l'ensemble des métiers de l'industrie financière (Banque de détail, BFI, Asset Management, Banque Privée, Services aux Investisseurs, Assurance) :

- Responsables de la conformité / Compliance officers
- Déontologues
- Responsables LAB/LCFT
- RCCI, RCSI
- Responsable des risques / Risk managers

méthode de travail

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

objectifs pédagogiques

- Comprendre les impacts de la régulation financière sur la place européenne
- Appréhender la démarche de recensement des risques de conformité potentiels
- Maîtriser la prise en compte des risques croissants de non-conformité
- Evaluer la non-conformité résiduelle
- Optimiser l'utilisation des outils de la conformité (évaluation, reporting)
- Appréhender l'accompagnement au changement et formation du personnel
- Maîtriser les responsabilités pénales des entreprises et de leurs collaborateurs (benchmark des sanctions)
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants



CONFORMITÉ, CONTRÔLE INTERNE ET RÉGLEMENTATION 2016

24 MARS 2016 – Paris – hôtel Renaissance Arc de Triomphe

Frais d'inscription (TVA non comprise)	avant le 22 janvier	avant le 12 février 2016	après le 4 mars 2016
1er inscrit	790 euros	990 euros	1190 euros
2ème inscrit	590 euros	790 euros	990 euros
3ème inscrit	390 euros	560 euros	790 euros

Participant (en MAJUSCULE)

M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

Facturation (en MAJUSCULE)

M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

mode d'inscription

Par e-mail : institute@arrow-group.eu

Par courrier : Arrow Institute - 84, rue d'Amsterdam
75009 Paris - France

Numéro de TVA intracommunautaire

Cachet de l'entreprise + signature

mode de paiement

- Ci-joint un chèque de _____EUROS
à l'ordre de SKALIS et à adresser à SKALIS, 84 rue
d'Amsterdam - 75009 Paris - France
- virement bancaire à l'ordre de SKALIS
Banque : HSBC FR LA DEFENSE
Compte : 30056 00092 009204 2880 05
IBAN : FR76 3005 6000 9200 9204 4288 005

Dès réception de l'inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation sera transmise au participant 10 jours avant la formation. Chaque inscription est strictement personnelle. Celle-ci comprend l'accès au séminaire, toute la documentation, les pauses ainsi que les déjeuners.

Annulation : en cas de désistement 1 mois (dates calendaires) avant la date du séminaire, les droits de participation seront remboursés intégralement. Après cette date, aucun remboursement ne sera pratiqué, mais un remplacement pour l'inscription reste possible. Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès de institute@arrow-group.com

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles par courrier ou auprès de institute@arrow-group.com sur simple demande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à : institute@arrow-group.com. Il vous est également possible de nous envoyer un courrier à l'adresse suivante : 84, rue d'Amsterdam, 75009 Paris - France.